

Avec seulement 10 mm à Beauvais sur la première quinzaine du mois, nous n'en sommes pas encore à réclamer de l'eau. Un peu de répit coté ciel est en effet bienvenu pour terminer les récoltes d'automne, l'implantation des cultures d'hiver, les désherbages de céréales et autres. Côté températures, avec 3°C d'excédent en moyenne journalière et même 4,4° de plus que les normales du côté des maximales, les débuts d'après-midi sont bien agréables ; pour les pucerons aussi qui sont à surveiller.

Dans ces conditions, les chantiers de betteraves permettent d'enchaîner avec les derniers semis de blé en conditions généralement correctes. Les moyens colzas en profitent pour avancer un peu avant hiver, mais pour les tout petits à 4 feuilles à ce jour, l'avenir est très incertain, surtout si les ravageurs se mettent dessus.

COLZA

Lecture des Berlèse

Les éclosions continuent car on a toujours des larves au 1^{er} stade larvaire. Mais comme il ne faut pas intervenir trop tardivement si une protection venait à se justifier, il faut désormais se décider, et on peut considérer que la plus grosse part des éclosions a eu lieu.

Pour les Berlèse sur lesquels les plantes sont désormais bien sèches, vous pouvez regarder ce qui est tombé dans la cuvette ou le pilulier.

Attention ne compter que les larves d'altise sans confondre avec les mouches.

Les altises sont noires à chaque bout (brun-noir), avec 3 paires de pattes (et des plaques colorées si vous observez à la loupe).

Les larves de mouches n'ont pas de pattes, et ne sont pas noires à chaque extrémité. On peut juste distinguer un petit stylet noir en transparence à l'avant.

Interprétation et seuil

On estime que le seuil de 7 pieds sur 10 colonisés correspond à 2-3 larves par pied. Vous pouvez affiner la prise de décision en utilisant la grille complète sur le site de TerreInnovia, mais c'est en situations moyennes le seuil qui est retenu. Sur les gros colzas à plus de 45 grammes par pied, on peut retenir un seuil plus élevé à 5 larves par pied, qui en principe ne conduit pas à décider d'intervenir. Là aussi vous pouvez utiliser la grille complète pour conforter la décision d'impasse. A l'inverse sur les petits colzas à 4 feuilles on ne sait pas si le seuil est valide car ces situations sont extrêmement sensibles aux attaques, qui même avec des protections intenses donnent souvent des résultats extrêmement décevants.

Dans le cas où une protection serait justifiée, intervenir avec par exemple [Decis Protech](#) à 0,33 L/ha

BLE

Avec le soleil, maintenir le suivi pucerons

Les pucerons profitent toujours de la douceur ensoleillée des débuts d'après-midi et sont potentiellement virulifères. Les retours d'analyses montrent une fréquence de l'ordre de une parcelle sur deux avec présence de pucerons virulifères. Les parcelles non levées à ce jour passeront sans doute à travers ce risque, mais dans les parcelles levées et déjà colonisées, l'activité s'accroît un peu. Il faut donc maintenir les plaques jaunes engluées pour détecter l'arrivée tardive de pucerons en parcelles indemnes à ce jour, et alerter sur l'activité intra-parcellaire. En cas de piégeage continuer les observations sur plantes pour les parcelles déjà

colonisées afin de respecter les deux seuils : 10% de pieds colonisés ou présente pendant plus de 10 jours.

En pratique, dans les parcelles levées avant fin octobre :

- De l'ordre de 1 parcelle sur 5 a été colonisée rapidement, et a nécessité ou nécessite une intervention rapide si le seuil de 10% de pieds colonisés est atteint.
- De l'ordre de 1 parcelle sur 5 a été moins fortement colonisée et nécessite un nettoyage à l'occasion d'un désherbage par exemple.
- Un peu plus de la moitié des parcelles sont pour l'instant indemnes.

Pour les parcelles levées en novembre, le risque semble moindre, continuer à surveiller l'arrivée en parcelles si la météo reste douce et sèche.

Si besoin, utiliser par exemple [Cythrine L](#) à 0,25 L/ha.

Les dégâts de limaces sont rares, mais continuer la surveillance sur les blés qui sont entre les stades post semis et 2-3 feuilles.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 17 novembre 2020 (BSV G.C. N°40), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszkeski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phy](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.